

# NOUVELLES SAHRAOUIES

No 151

Décembre 2013

Comité suisse de soutien au peuple sahraoui  
Vauroux 2  
2022 Bevaix

[contact@sahraoui.ch](mailto:contact@sahraoui.ch)

## NOUVELLES BRÈVES

### Des prisonniers en danger

La santé de la plupart des prisonniers politiques de Gdeim Izik est très préoccupante et les autorités marocaines les privent des soins auxquels ils ont droit. Les prisonniers ont fait une grève de la faim de 24 heures le 11 novembre pour demander que leur compagnon Sidi Abdeljalid Laaroussi qui souffre d'hypertension, de saignements fréquents et de douleurs dans les jambes et les genoux, suite aux tortures qu'il a subies et dont il a parlé lors de la parodie de jugement de février dernier, puisse être soigné. Dernièrement, il a eu de tels saignements qu'il est resté inconscient pendant plus d'une heure. Des médecins sont venus l'examiner sans que le malade puisse obtenir les soins appropriés.

### Conférence européenne de coordination du soutien au peuple sahraoui

Les participants à la 38<sup>e</sup> Conférence européenne de coordination du soutien au peuple sahraoui (Eucoco) ont appelé, le samedi 16 novembre à Rome, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil de sécurité à « s'atteler sans délais » à la mise en œuvre d'un référendum au Sahara Occidental.

Dans une résolution finale rendue publique au terme des travaux de la 38<sup>e</sup> Eucoco, les quelque 300 participants, issus d'une vingtaine de pays, ont demandé à l'ONU de respecter ses engagements consistant à organiser un référendum pour permettre au peuple sahraoui de décider de son sort.

### Un réveil tardif

Le roi du Maroc, une fois n'est pas coutume, reconnaît que le dossier du Sahara traverse un moment pénible. Lors du discours d'ouverture de la nouvelle session parlementaire le 10 octobre 2013, il a notamment déclaré: «*La situation est difficile. Rien n'est encore tranché. Les manœuvres des adversaires de notre intégrité territoriale ne vont pas s'arrêter, ce qui pourrait placer notre cause devant des développements décisifs.*»

Mohammed VI en a profité pour reprocher aux parlementaires et aux partis leur passivité en affirmant, que «*la question du Sahara n'est pas seulement la responsabilité du Roi, mais elle est également la cause de tous et de chacun: institutions de*



*l'Etat, parlement, conseils élus, et tous les acteurs politiques, syndicaux et économiques, les organisations de la société civile, les médias et l'ensemble des citoyens.»* (...) Comme pour le dossier de l'éducation, le Palais cherche à tout prix à faire endosser la responsabilité de ses propres échecs

aux autres acteurs. Le roi sait très bien que dans la question du Sahara, comme tous les autres domaines dont le Palais monopolise la gestion, les parlementaires sont réduits à de simples applaudisseurs. Après chaque discours du roi, ils se précipitent devant les caméras pour en sa-

luer le caractère historique et exceptionnel et à honorer que leurs partis sont mobilisés derrière Sa Majesté le Roi pour appliquer ses Hautes directives. (...)

Ahmed Bensuddick  
www.lakome.com

NDLR: On peut s'attendre après ce discours à une diplomatie marocaine encore plus débridée et à une certaine crainte des Marocaines et Marocains prêts à la discussion avec des Sahraouis. Comme la rencontre entre jeunes marocain-e-s et sahraoui-e-s de l'Internationale socialiste de la jeunesse qui s'est déroulée à Rabat et dans les camps de réfugiés en septembre 2013. Dans la délégation marocaine se trouvaient une députée marocaine et un député marocain.



## LA SUISSE: GRANDE AMIE DU MAROC

**Nous vous avons promis, dans notre dernier bulletin, de revenir sur les liens du gouvernement suisse, tels que nous les observons, avec le Maroc et le Front Polisario.**

Depuis quelques temps, en effet, nous avons été très surpris de lire

les réactions fort élogieuses de la Suisse sur le royaume chérifien et de constater une accélération des contacts réguliers entre les deux Etats. Comme si l'occupation du Sahara Occidental, le pillage des ressources naturelles appartenant au peuple sahraoui, les violations répétées et dramatiques des droits de l'homme et le non respect des résolutions internationales n'avaient aucune influence sur les relations étatiques. Nous avons également senti, à plusieurs reprises, un réel parti pris pour le Maroc de la part de notre gouvernement, une

forme de défiance pour ne pas dire de mésestime pour le peuple sahraoui à travers ses dirigeants et ses documents.

### **Voyage officiel de Didier Burkhalter dans un pays ami**

Notre chef du Département des affaires étrangères s'est rendu au Maroc pour un voyage officiel au début septembre 2013. Rappelons que c'était la première fois qu'un chef de notre diplomatie se rendait au Maroc pour notamment « signer un accord cadre pour la coopération internatio-

nale entre le Royaume du Maroc et la Suisse. Cet accord traite des questions de transition démocratique et des droits de l'homme, de développement économique et de création d'emplois et de migration». S'agissant de la question du Sahara, il a indiqué sans plus que son pays appuyait le processus de négociations en cours, mené sous l'égide de l'ONU. «La Suisse soutient le processus onusien», a-t-il déclaré, estimant, dans ce sens, que «la concertation et la négociation sont absolument indispensables (...) à une solution juste, durable et acceptable par les parties». Le leitmotiv habituel sans plus, que répète aussi la France dont on connaît la position! La Suisse peut tranquillement continuer à boire le thé avec les dirigeants d'un Etat colonisateur, signer avec lui de nouveaux accords pour augmenter le pouvoir et la richesse du roi et du Makhzen et, à ce titre, participer à la poursuite de l'occupation du Sahara Occidental. Suite à cette visite, le message public du DFAE est

bien clair: «A l'ordre du jour des discussions a figuré, entre autres, l'excellence de nos relations politiques et la volonté de la Suisse d'identifier et de développer de nouveaux axes de coopération avec le Maroc». Mais rien d'autre sur le Sahara Occidental. Pourquoi cette discrétion? N'y aurait-il rien eu à dire ou à proposer au sujet des Droits de l'Homme, de la protection de la population civile, des disparitions massives et de l'impunité? Ceci pour ne reprendre que ces éléments qui sont très explicites dans le programme spécial pour l'Afrique et le Moyen Orient du Message du Conseil fédéral, concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012-2016. A quoi finalement sert ce message? La Suisse serait-elle sous l'influence d'une diplomatie marocaine très active et ne saurait plus prendre ses distances pour garder une liberté de ton et d'action dont elle a besoin pour traiter avec le Front Polisario et le Maroc et promouvoir la paix?

La semaine précédant la visite de Didier Burkhalter, notre comité a rencontré très brièvement des membres du DFAE qui n'ont pas fait état de ce voyage. Le chef du département avait refusé à deux reprises de nous recevoir. Nous avons pourtant cru comprendre que la Suisse privilégiait le rôle des ONG et de la société civile.

### Difficile reprise de contact entre la Suisse et les autorités sahraouies

Les visites du Front Polisario à Berne sont malheureusement trop rares. Nous l'avons regretté à plusieurs reprises. Mais au printemps 2013, le Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), Mohammed Abdelaziz, venant à Genève pour rencontrer la Haut Commissaire des Droits de l'Homme, Navy Pillay, a demandé une entrevue au DFAE. Une occasion de renouer des contacts qui devraient être plus réguliers à l'avenir. Cependant, le Président sahraoui ne sera pas reçu à Berne mais à Genève, à la Mission suisse auprès



Fresque du camp des réfugiés de Boujdour.



Fresque à Boujdour.

de l'ONU, par son Ambassadeur. Puis il est décidé que le rendez-vous ne se déroulera pas dans un lieu officiel mais à l'hôtel Intercontinental. Finalement, l'Ambassadeur était pris ailleurs! Comment qualifier cette faute politique et diplomatique? La Suisse aurait-elle oublié qu'elle accueillait un chef d'Etat reconnu par l'Union Africaine et d'autres Etats?

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. On lit sur le site du Conseil Royal Consultatif des Affaires Sahariennes (CORCAS), créé par le roi du Maroc pour transmettre sa position annexionniste à travers le monde, qu'une « délégation du Corcas était présente à Berne les 27 et 28 mai (Mohammed Abdelaziz était en Suisse les 28 et 29 mai) «où, elle a eu de fructueux entretiens avec des responsables du ministère suisse des affaires étrangères et des hommes d'affaires helvétiques».

*Le communiqué se termine ainsi: «La délégation du Corcas a rencontré (...) de hauts responsables du ministère des affaires étrangères et leur ont fait un exposé sur l'évolution du dossier du Sahara».* Le même jour ou à un jour près de la rencontre avec Mohammed Abdelaziz, Berne accueille des représentants d'une entité qui n'a aucune représentativité, qui n'est reconnue par personne sinon par le roi du Maroc qui la finance, et manque à ses devoirs protocolaires et diplomatiques face à un chef d'Etat. Comment le Front Polisario peut-il avoir confiance dans les efforts de médiation d'un pays qui lui manque de respect?

### **Une méfiance sans fondements du Conseil fédéral**

Dans les réponses aux questions et motions de deux conseillères nationales, Francine John-Ca-

lame et Jacqueline Fehr, déposées en 2013, les positions prises par notre gouvernement ont montré une méfiance intolérable envers les informations qu'il pouvait recevoir du côté sahraoui. La découverte des premières fosses communes retrouvées au Sahara Occidental par une mission d'experts internationaux (voir Nouvelles Sahraouies N° 150, p. 11) semble « difficilement vérifiable » à notre gouvernement, alors que seules des informations marocaines le satisfont sur un point aussi litigieux que la légalité du procès militaires des 25 civils sahraouis (voir Nouvelles Sahraouies N° 149, pp. 8 et 9), alors qu'il avait à disposition des interventions et rapports onusiens. Enfin, il appelle à un refus de la motion de la Conseillère nationale Jacqueline Fehr qui s'inquiète de l'étiquetage et des frais de douanes taxant les produits du Sahara Occidental. Le Conseil



fédéral reconnaît pourtant qu'il faudrait, par une procédure juridique de contrôle, vérifier que ces produits ne jouissent pas d'un traitement douanier préférentiel accordé par traité aux seuls biens marocains. L'incompréhension est totale et laisse un sentiment de profond malaise. Ne faut-il pas avant tout protéger l'ami marocain ?

Notre politique étrangère et notre diplomatie en viendraient-elles à oublier que lorsqu'elles traitent avec le Maroc, elles traitent avec un pays colonisateur dont aucun Etat au monde n'a reconnu la souveraineté sur le Sahara Occidental. Le développement considérable des relations de la Suisse avec le Maroc devrait s'accompagner d'un élargissement notoire de ses rapports avec les instances du peuple sahraoui, du gouvernement de la RASD et du Front Polisario, qu'il s'agisse de l'aug-

mentation de l'aide humanitaire pour les camps de réfugiés, du soutien aux associations de droits de l'homme sahraouis, ou d'une action proactive dans le cadre de l'ONU pour élargir le mandat de la MINURSO à la protection de la population civile. Entendons bien: nous savons que la Suisse participe à l'aide humanitaire, au déminage et à la médiation entre les parties au conflit. Elle le fait dans la discrétion la plus absolue sans qu'à notre connaissance il y ait eu un changement quantitatif notable et publiquement elle donne tous les signes concrets d'un parti pris intolérable.

### **Rétablir la confiance et agir pour la paix**

Aujourd'hui notre gouvernement doit s'expliquer sur cet état de grâce qui le lie au Maroc et son attitude préjudiciable à des rapports constructifs envers

les instances sahraouies que nous lisons dans les événements que nous venons de relater. Le Département des Affaires étrangères devrait rapidement et publiquement recevoir des membres de l'autorité sahraouie qui est aujourd'hui demandeuse et qu'à l'issue de cette rencontre, un calendrier soit fixé pour des réunions ultérieures. Un des objectifs est de rétablir la confiance entre les deux Etats, de développer de nouveaux axes d'aide, de coopération et d'interventions de la Suisse dans les instances internationales comme le Conseil des droits de l'homme, la 4<sup>e</sup> Commission de décolonisation et de développer une diplomatie combative pour la paix au Sahara Occidental. La Suisse qui privilégierait alors de très bons contacts avec les deux parties pourrait organiser, avec leur accord, une conférence pour la paix.



*Fresque du musée des traditions sahraouies.*

# TRIBUNAL INTERNATIONAL DES ÉVICTIONS

## Expropriation au Sahara Occidental

Le cas d'une famille sahraouie victime d'expulsions successives de ses terres par le Maroc a été traité par le Tribunal des Evictions (TIE). Le fils de la famille s'est rendu à Genève pour demander de l'aide dans un combat mené depuis bientôt 40 ans sans que justice soit rendue.

Le Tribunal des évictions s'est tenu pour la troisième fois en octobre 2013, à Genève. L'objectif est de rendre public des cas d'expulsions en tenant compte du contexte politique, économique et social dans lequel ils se déroulent, et dès lors de les déférer devant des juges de la société civile. Ces derniers ont été choisis pour la durée du Tribunal en fonction notamment de leurs connais-



Les témoins et le jury du 3<sup>e</sup> Tribunal des évictions.

(Photo Demir Sonmez)

sances du domaine de l'habitat ou de leur lutte pour les droits humains.

Sur les 30 cas reçus cette année, le Tribunal en a retenu 6 qui à ses yeux représentaient des cas exemplaires de situations collectives d'expulsions : les destructions de maisons palestiniennes par Israël, l'évacuation de maisons au Pérou pour le développement de multinationales, l'élimination des bidonvilles sans relogement au Kenya, les expulsions familiales brutales suite à la crise en Italie, l'évacuation sans relogement de familles roumaines pour cause de rétrocessions de propriétés acquises avant l'ère communiste et l'expulsion d'une famille sahraouie de ses terres pour des raisons d'engagement syndical et politique. La

rapporteuse spéciale de l'ONU sur l'habitat a participé à la session du tribunal qui lui a demandé d'intervenir auprès des Etats dans lesquels ces violations se déroulent (sauf pour le Sahara Occidental où l'intervention doit se faire auprès de l'occupant marocain).

### Cas du Sahara Occidental

*Occupé par le Maroc suite au départ de la puissance coloniale espagnole en 1975, le statut du territoire du Sahara Occidental n'est toujours pas tranché par l'ONU qui a décidé d'organiser un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui depuis 1991.*

*Le cas présenté au Tribunal concerne l'éviction d'une femme et de sa famille de 12 personnes de leurs terres de 65*



Le jeune Sahraoui Nafai El Eddia témoigne devant le Tribunal des évictions.

(Photo Ariane Ariotti)

hectares à El Ayoun, comprenant le logement familial, un puits, une bergerie, du bétail et des terres cultivables. Dès l'intervention militaire marocaine, ces parcelles de terrains ont été occupées par l'armée qui y a installé une caserne. Les autorités marocaines ont depuis lors octroyé, en 2007, une partie importante de cette parcelle (15 hectares) à une société active dans l'exploitation du phosphate (Phosboucraa OCP). Cette décision apparaît comme une forme de représailles dans la mesure où le père de famille est engagé syndicalement pour la défense des travailleurs de ce secteur. Les autorités ont expulsé cette famille de ces terrains en 2010 également afin

d'y loger des colons marocains. Le solde est convoité par le wali actuel d'El Ayoun. Il est à relever que cette famille subit de

multiples attaques et pressions, depuis plusieurs décennies, afin qu'elle cède la place. Toutes les démarches juridiques et administratives qu'elle a entreprises se sont soldées par des échecs (tiré du texte des recommandations).

Le fils de la propriétaire a très bien défendu son cas à Genève et a montré que le combat que sa famille a mené jusqu'à aujourd'hui pour conserver son bien ne s'arrêtera pas malgré les menaces, les emprisonnements et les graves tabassages qu'ils ont subis. Ce cas est très largement connu des autorités marocaines mais elles continuent à vouloir spolier cette famille de ses biens. Cette situation n'est pas exceptionnelle au Sahara Occidental où notamment les autorités marocaines ne reconnaissent pas les titres de propriété espagnols et s'approprient frauduleusement les terres sahraouies.



La chanteuse sahraouie Aminatou enflamme les participants au 3<sup>e</sup> Tribunal des évictions.



### Recommandations adoptées pour le cas du Sahara Occidental

1. En vertu du droit international et du droit international humanitaire, l'Etat marocain doit assurer l'intégrité physique et psychologique des personnes, sans discrimination envers les Sahraouis. L'action de l'Etat doit respecter une stricte égalité de traitement entre les habitants du Maroc et du Sahara Occidental et interdire toutes mesures visant à priver une catégorie d'habitants des moyens de se loger et de subvenir à ses besoins.
2. L'Etat marocain doit veiller à l'impartialité de ses agents publics, de son administration et de ses juridictions au Sahara Occidental.
3. Le Tribunal juge inacceptable que la famille dont le cas lui a été soumis ait fait l'objet de multiples violations de ses droits et de représailles pour avoir exercé les droits que leur confère la Charte internationale des Droits humains. Ainsi, cette famille doit obtenir réparation pour les préjudices subis.

Les recommandations ont été lues sur la place des Nations en présence de défenseurs et défenseuses de l'habitat au niveau international avec une prestation sahraouie inattendue et très appréciée de la chanteuse Aminatou.

Aujourd'hui le Tribunal doit suivre ces situations de près et travailler à ce que les recommandations soient mises en œuvre.

Informations ([www.fre.tribunal-éviictions.org](http://www.fre.tribunal-éviictions.org)  
et [www.darksite.ch/alachaine/spip/spip.php?article 295](http://www.darksite.ch/alachaine/spip/spip.php?article 295))

## FOSSES COMMUNES CÉRÉMONIE DE DEUIL

A la suite de la découverte en juin 2013 de fosses communes (voir notre bulletin 150), une cérémonie particulièrement émouvante de remise des restes humains à leurs familles provenant du charnier de Fedret Lekouiaa, dans la région libérée d'Amhiriz au Sahara occidental, a été organisée jeudi 21 novembre par les autorités sahraouies en présence des proches des défunts, des représentants de la MINURSO et de personnalités internationales.



Le groupe de travail qui a contribué à l'identification des restes humains par des tests ADN effectués dans les laboratoires

d'une université du Pays-basque espagnol a assisté à la cérémonie qui s'est déroulée sur le lieu de ce crime.

## NOUVELLE VISITE DE CHRISTOPHER ROSS À EL AYOUN ET NOUVELLES VIOLENCES POLICIÈRES

Le 19 octobre 2013, Christopher Ross, l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara Occidental entreprenait une nouvelle visite à El Ayoun au cours de laquelle les Sahraouis ont plusieurs fois manifesté et se sont fait copieusement maltraiter par les forces de l'ordre.

Samedi 19 octobre 2013, Christopher Ross a reçu, au siège de la Minurso à El Aaiun occupée, des associations et comités des Droits de l'Homme, non reconnus par les autorités marocaines d'occupation. Ces associations ont profité de cette occasion pour demander l'élargissement du mandat de la Minurso à la protection des populations civiles. Une lettre a également



été présentée à M. Ross dans laquelle il était demandé la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis.

M. Ross a déclaré que le Secrétaire général des Nations Unies est très intéressé par la question des droits humains au Sahara Occidental et a ajouté que ce dernier profite toujours des visites des responsables marocains pour leur demander avec insistance de respecter les Droits de l'Homme au Sahara Occidental.

Ce même samedi 19 octobre, à 17 h, et suite à un appel de la coordination des associations et comités sahraouis des Droits de l'Homme à manifester dans la rue Smara à El Ayoun occupée, les autorités marocaines d'occupation ont encerclé les rues et ruelles menant au lieu

de la manifestation et ont brutalement attaqué les personnes qui se rendaient à ce rassemblement, blessant des dizaines d'entre elles.

Des manifestants sont allés au siège de la Minurso pour informer M. Ross et le représentant personnel chef de la Minurso, Mr Wolfgang Wiber, de ce qui venait de se passer.

<https://www.youtube.com/watch?v=o9DRu9lr-lk>

<http://www.youtube.com/watch?v=BWZUAmCgcCg>

[http://www.youtube.com/watch?v=7mqN\\_TMm9Ag](http://www.youtube.com/watch?v=7mqN_TMm9Ag)

<http://www.youtube.com/watch?v=2krFknQ9TM4>

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE AFRICAINNE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI

**Le Congrès des travailleurs nigériens a réuni, le 29 octobre dernier, à Abuja au Nigeria, une conférence internationale pour apporter son soutien à la cause sahraouie.**

Société civile, comités de soutien et associations venus des quatre coins de l'Afrique ont joint leurs voix pour dire « stop » à l'occupation marocaine du Sahara Occidental. Des représentants du Bénin,

de Namibie, du Togo, d'Afrique du Sud, mais aussi d'Espagne, du Portugal, d'Italie et même d'Argentine ont répondu à l'invitation du puissant syndicat nigérian pour plaider la cause sahraouie sur le continent noir. Placée sous le thème « Libération du Sahara Occidental; la fin du colonialisme en Afrique », cette conférence a permis aux représentants des différents pays participants de réitérer leur soutien à la cause, mais aussi de réfléchir sur la conduite à tenir pour raccourcir les souffrances du peuple sahraoui. A ce titre, le clou de la première journée aura été sans doute l'engagement du représentant du gouvernement du Nigeria à déposer une requête auprès de la Cour pénale européenne contre l'ex-

ploitation des richesses naturelles du Sahara Occidental par l'occupant marocain. « Nous allons défier le Maroc, nous sommes plus que jamais décidés à poursuivre nos efforts pour faire aboutir le combat du peuple sahraoui. »

Mme Sulma Kaid, vice-présidente du Parlement africain, a dit tout son plaisir d'être là pour apporter le soutien de son institution à la cause sahraouie. De son côté, Ahmed Hamdi, secrétaire exécutif de l'Union Africaine, a salué les pays participants et a estimé qu'« il est temps d'en finir avec la colonisation marocaine du Sahara et la répression de son peuple ». Le représentant de l'UA, qui a été fortement applaudi, a appelé à la poursuite du combat et de la mobilisation pour permettre aux Sahraouis de recouvrer leur droit à l'autodétermination.

Les représentants des syndicats de Zambie, du Togo et du Bénin se sont donnés le mot pour signifier que la chute de l'apartheid en Afrique du Sud devrait servir « d'exemple » au peuple sahraoui. « Comme le système de l'apartheid est tombé en Afrique du Sud, le monde devra s'unir pour libérer le Sahara Occidental, dernier pays colonisé en Afrique », s'est écrié le délégué du syndicat namibien.



## UNE AIDE À L'AUTOSUFFISANCE LES MACARONIS DU DÉSERT

Quand au milieu du désert des déserts, après 38 ans d'exil, que la malnutrition est chronique et l'apport alimentaire de l'aide internationale capricieux, il vient l'idée que l'on pourrait bien, ici et malgré tout, produire ce dont on a besoin, avec un petit peu d'aide.

Au milieu du désert donc, dans les campements de réfugiés sahraouis, des jeunes filles produisent des pâtes alimentaires, base importante de l'alimentation des réfugiés. L'atelier de production de pâtes est une initiative de l'équipe du ministère sahraoui jeunesse et sports, soutenue par l'association espagnole FANDAS\* pour les machines, la formation des travailleuses, une subvention de démarrage pour l'achat des premiers produits consommables, le voyage des machines et des formateurs.



Cinq filles constituent l'équipe qui gère l'atelier, fabrique les pâtes et entretient les machines. Ce sont : Fudiha 22 ans, Natou 25 ans, Dehbe 26 ans, Gejmoula 25 ans et Mina 25 ans sont nées dans les campements de réfugiés. Elles travaillent 6 jours par semaine, de 9 h à 12 h ou 13 h. Le jour de repos hebdomadaire sahraoui est le vendredi. L'atelier est équipé de 4 machines, 3 neuves et une plus ancienne, chacune créant des pâtes différentes. Les jeunes Sahraouies sont organisées en roulement, celle qui ne surveille pas les machines fait les achats nécessaires, pèse la farine, conditionne les pâtes en sacs ou sachets. Selon leurs estimations, la production minimum est de 100 kg par jour, Le conditionnement destiné aux particuliers est de 500 g, l'emballage est en papier kraft. Les gros sacs sont de 10

à 15 kg. Vous pouvez trouver ces pâtes au centre de production et dans quelques boutiques des campements, à 35 dinars le paquet mais une importante partie de la production répond à des commandes d'écoles et d'administrations de la République sahraouie. L'atelier est en place et fonctionne mais ne suffira pas à couvrir les besoins de toute la population réfugiée. Les volontaires sahraouis, parains de l'atelier, ajoutent que toutes nouvelles solidarités sont les bienvenues, pour des dons de machines, des conseils et formations pour confirmer les compétences acquises et améliorer les pâtes, compositions et goûts... l'objectif double étant l'apport alimentaire et sa qualité nutritive, et l'emploi des jeunes.

(d'après APSO:  
[ap-so.blogspot.ch](http://ap-so.blogspot.ch))



## BONNE SURPRISE COOP DIFFÉRENCIE LE SAHARA OCCIDENTAL DU MAROC



Alors qu'elle avait toujours refusé d'entrer en matière sur l'étiquetage des produits agricoles provenant du Sahara Occidental, la COOP offrait, fin octobre, en promotion des tomates-cerises en grappes au choix: de Suisse, du Maroc ou du Sahara Occidental. La grande chaîne de distribution se met ainsi en conformité avec les réglementations

commerciales et douanières. Il faut croire que la motion de la conseillère nationale Jacqueline Fehr et la promesse de déclaration conforme par Migros de ses melons en 2014 (voir bulletin N° 148 de février 2013) sont en train de faire bouger les choses. Les consommateurs-trices suisses pourront ainsi faire leur choix en connaissance de cause:

consommer des tomates d'ici, du Maroc, produites dans des conditions de travail déplorables et transportées sur des milliers de kilomètres, ou celles cultivées dans les territoires occupés du Sahara Occidental, en pillant les eaux souterraines fossiles sahraouies.

### Comité de rédaction

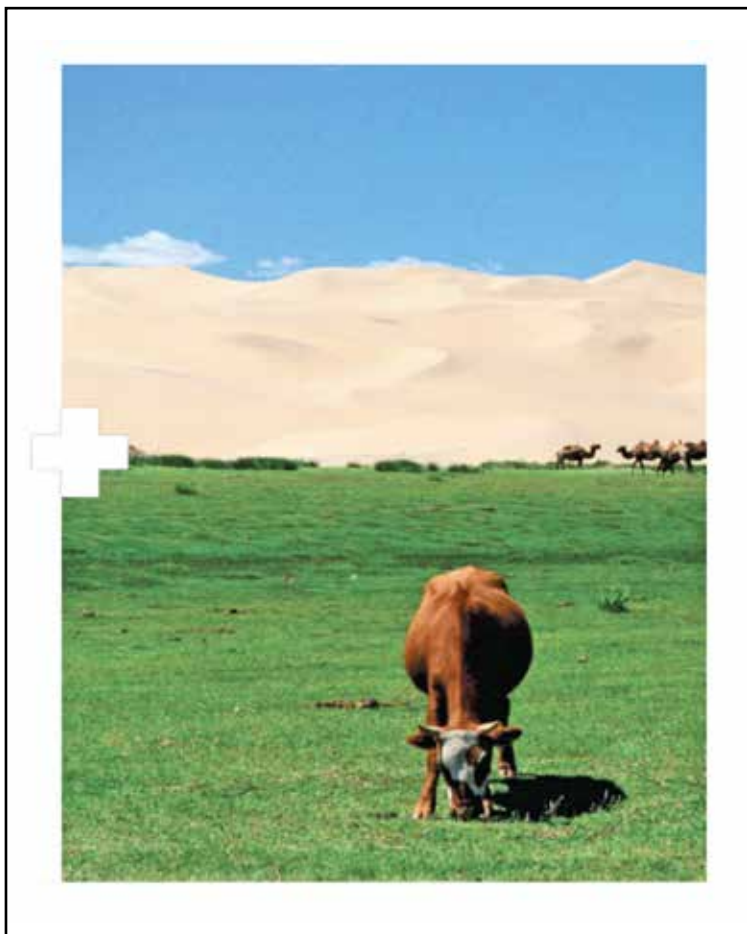
Fadili Abdhoum, Françoise Buchet, Jean-Claude Vautier,  
Christiane et Berthier Perregaux

## BOYCOTTE DU PHOSPHATE PAR LA FILIALE D'UNE ENTREPRISE SUISSE

La firme australienne Impact Fertilizers, filiale de l'entreprise suisse Ameropa (Binningen), a déclaré récemment au comité australien de soutien au peuple sahraoui qu'elle n'avait plus importé de minerai de phosphates du Sahara Occidental « depuis une longue période » (en réalité août 2012) et n'envisageait pas d'en importer en Australie dans le futur. Pour rappel: l'action d'ARSO en 2010, soutenue par 8 parlementaires fédéraux, demandant à l'entreprise bâloise de cesser son commerce illégal de phosphates. Elle fut relayée en 2011 par le comité bâlois et poursuivie, par la suite, avec ténacité par le comité australien qu'il faut féliciter. La décision, selon nos sources, ne concerne que la filiale australienne du groupe.

### Commentaire de la photo

Ameropa a toujours le minerai de phosphates dans son offre de fertilisants. Sur son site, elle illustre cette page d'un photomontage explicite avec une vache suisse dans un



pré – fertilisé aux phosphates du désert (Sahara Occidental) – avec quelques chameaux qui broutent à l'arrière-plan...

A la confluence des deux mondes, à gauche: une croix suisse.

**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS RÉABONNER**

(prix indicatif Fr. 20.–)

**et nous aider ainsi à couvrir nos frais**

## FORAGE ILLEGAL AU SAHARA OCCIDENTAL

Que vaut la liberté  
d'un peuple face à la  
manne pétrolière ? RIEN !  
On connaît la chanson :  
si le peuple – sahraoui  
en l'occurrence – laisse  
les compagnies  
pétrolières en paix,  
elles en tireront des  
bénéfices substantiels.  
Toujours la même  
rengaine !

Le groupe britannique Cairn Energy vient d'annoncer avoir débuté un programme de forage dans la zone de Foum Draa et avoir acquis une participation dans un autre projet, au large de Boujdour, plus au sud. Si le premier se trouve en territoire marocain, le second est au-delà de la limite géographique entre le royaume et le Sahara occidental, dernier territoire africain dont le statut postcolonial reste à régler. Rabat, qui contrôle la région, propose un plan d'autonomie sous sa souveraineté. Mais celui-ci est rejeté par le

Polisario, qui réclame un référendum d'autodétermination avec le soutien d'Alger. Tous les efforts de médiation de l'ONU, qui y compte une mission (la Minurso), restent vains et, faute de règlement, les détracteurs du Maroc l'accusent d'exploiter à son profit les richesses du Sahara, vaste territoire d'à peine un million d'habitants. Ces accusations, démenties par Rabat, se concentrent jusque-là sur le phosphate, dont le royaume est l'un des principaux producteurs, et sur la pêche, les longues côtes sahraouies étant très poissonneuses. Mais avec l'éventualité d'une découverte de pétrole, cette controverse pourrait prendre de la vigueur, selon des analystes.

Erik Hagen le président de l'ONG Western Sahara Resource Watch (WSRW) a déclaré : L'annonce de forages au large de Boujdour, dans le cadre d'un accord entre Cairn, l'américain Kosmos Energy et l'Office nationale marocain des hydrocarbures et des mines (Onhym),

constitue un développement très inquiétant. Ce que font les compagnies pétrolières va rendre encore plus compliquée la résolution du conflit. Le Maroc n'aura aucun intérêt à une solution négociée si du pétrole est découvert.

Dépourvu à ce jour d'importantes réserves en hydrocarbures, le royaume doit importer massivement pour subvenir à ses besoins énergétiques, sur fond de déficit public chronique (7,3 % du PIB l'an dernier). De son côté, Kosmos Energy assure agir de manière éthique (!), en conformité avec la loi internationale (!!), et souligne que la découverte de pétrole rejaillirait positivement sur la population sahraouie (!!!). Les transferts de l'Etat marocain vers le Sahara sont déjà largement supérieurs aux recettes issues de ces provinces, plaide l'ex-ministre marocain des Finances, Nizar Baraka. Pour un peu, on pleurerait.

Publié le 20 novembre 2013  
par caligula63



Le samedi 17 novembre, des dizaines de Sahraouis ont investi les rues d'El Ayoun pour protester contre le développement de Total, Siemens et l'Union Européenne dans l'exploitation illégale des ressources naturelles de leur pays occupé.



## UN DÉSERT TROP PETIT

Fiction de 25 minutes tournée en mai 2013 par des enfants et des adultes réfugiés et le cinéaste-réalisateur Franck Na.

...Dans la région du sud du Sahara, fut repéré en 1960 et en 1963 un enfant sauvage. Semble-t-il élevé par des antilopes. Comment actuellement un enfant sauvage pourrait-il survivre entre les différents prédateurs que cette région connaît? Et pourtant..., dans les camps de réfugiés sahraouis, une même histoire est racontée: celle d'un enfant nu qui bondit comme une antilope, échappe toujours à ses poursuivants, grâce aux maigres ressources du désert, et qui fuit éperdument notre monde, univers de frontières, d'exploitations et de guerres...

DVD sur commande 20frs: [bonjour@mise-a-jour.net](mailto:bonjour@mise-a-jour.net) /  
[www.darksite.ch/alachaine/spip/spip.php?article259](http://www.darksite.ch/alachaine/spip/spip.php?article259)

## ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

### Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8

Tél. 032 846 14 89 – Fax 032 846 15 22 – Internet [www.arso.org](http://www.arso.org)

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

### Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern